

For privé

Le for privé, foyer et réceptacle d'écritures particulières selon Madeleine Foisil, la promotrice de l'expression « écriture du for privé » en 1986 (« L'Écriture du for privé », *Histoire de la vie privée, tome 3. De la Renaissance aux Lumières*, dans Philippe Ariès et Georges Duby [dir.]), est définissable par opposition au for public. Il est un territoire soustrait à l'État, à ses regards, à ses interventions, ressenties comme inquisitoriales, perturbatrices de l'entre-soi domestique et familial, régi par le chef de la famille habilité à en rédiger les papiers. Les écrits du for privé sont ce vaste océan de papier constitué d'« écritures ordinaires » (Daniel Fabre, *Écritures* [...])

Bibliographie

Jean-Pierre Bardet, Élisabeth Arnoul et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Les Écrits du for privé en Europe, du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Enquêtes, analyses, publications*, Presses universitaires de Bordeaux, 2010.

Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Les Écrits du for privé en France. De la fin du Moyen Âge à 1914*, CTHS, 2014.

Isabelle Luciani et Valérie Piétri (dir.), *Écriture, récit, trouble(s) de soi. Perspectives historiques France XVI^e - XX^e siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2012.

Sylvie Mouysset, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XVI^e - XIX^e siècles)*, Presses universitaires de Rennes, 2007.



Auteur(s) de l'article:

[Cassan Michel](#)

Page:

341-342

Mots-clés:

[Écritures de soi](#)

[Époque moderne](#)

Pour citer cet article:

Cassan Michel, « For privé », dans *Dictionnaire de l'autobiographie*, dir. F. Simonet-Tenant, avec la collab. de M. Braud, J.-L. Jeannelle, P. Lejeune et V. Montémont, Paris, Champion, 2017, p. 341-342, en ligne, URL : <https://ecrisoi.univ-rouen.fr/dictionnaire/prive>, page consultée le 08/06/2025.